



## ▶ NOUVEAUTÉS CONCERNANT L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE L'ANNEXE XIX

Vous avez suivi une formation de trois heures ou plus au Québec ou à l'extérieur de la province ? Pour obtenir l'allocation forfaitaire, communément appelée « allocation du fonds de formation », vous devez dorénavant remplir le nouveau formulaire que l'on trouve sur le site [www.ramq.gouv.qc.ca/sel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/sel) du site de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Depuis le 2 avril, il existe une nouvelle version de la Demande de remboursement – Programme de formation continue (n° 3814) qui tient compte des dernières modifications de l'annexe XIX. Si vous avez suivi une activité de perfectionnement professionnel dans le cadre du Programme de formation continue, vous avez le choix :

- ▶ vous pouvez transmettre votre demande en ligne en utilisant la version électronique du formulaire n° 3814, ou
- ▶ vous pouvez remplir à l'écran la version dynamique du formulaire, puis imprimer le document, le signer et le poster.

Le nouveau formulaire comporte deux modifications :

- ▶ Il y a dorénavant une nouvelle section concernant le lieu de formation.
  - Si la formation est donnée dans la province, il faut indiquer le nom de l'organisme organisateur.
  - Si la formation se déroule à l'extérieur du Québec, vous devez inscrire le nom de la ville et de la province ou du pays étranger où elle a lieu. Il faut également inscrire le numéro d'autorisation attribué par le Comité consultatif sur la répartition. Il est nécessaire d'obtenir l'approbation de celui-ci avant l'activité.
  - Vous devez par ailleurs indiquer si vous avez l'attestation de présence signée par le responsable de l'activité de formation.
- ▶ La section « Pièce justificative » mentionne qu'il faut dorénavant conserver dans ses dossiers pendant cinq ans l'attestation de présence signée par le responsable de la formation. Il n'est donc plus nécessaire d'envoyer ce document à la Régie.

Pour de plus amples informations, communiquez avec M<sup>me</sup> Julie Corbeil à la FMOQ au 514-878-1911 ou [jcorbeil@fmoq.org](mailto:jcorbeil@fmoq.org).

Pour s'inscrire aux services en ligne de la RAMQ : [sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca) ou 1 800 463-4776, région de Montréal : 514 873-3480, région de Québec : 418 643-8210. **EG**